

Rapport de la Commission de finance et de gestion du 15 novembre 2021

Demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 700'000 (initialement CHF 1'416'000.-) pour la construction des collèges de Vigner

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 novembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La CFG a longuement discuté de cette demande de crédit complémentaire et supplémentaire qui était initialement fixée à 1'416'000 francs par le Conseil communal.

1. Evolution des coûts de la construction

La CFG tient à souligner le sérieux du suivi des coûts de la construction des collèges de Vigner. Un tableau de suivi des coûts lui a été présenté à chaque séance de commission depuis le début 2020. Alors que la fin du chantier approche, la CFG constate avec satisfaction qu'en faisant abstraction des coûts imprévus non devisés, l'enveloppe budgétaire accordée au Conseil communal a été respectée. En l'état actuel des estimations, le solde du crédit de construction est de CHF 726'077.- et celui de l'achat et mise en œuvre du mobilier fixe de CHF 187'773.-.

Néanmoins des coûts imprévus sont apparus en cours de chantier. Ces derniers sont de diverses natures :

- Taxe communale complète : CHF 390'000 ;
- Changement de réglementation cantonale concernant la mise en décharge des matériaux d'excavation : CHF 636'000 ;
- Changement de réglementation technique pour les coupe-feux de la cage d'escalier de Vigner existant : CHF 100'000 ;
- Changement de réglementation technique pour la ventilation des parkings : CHF 90'000 ;
- Hausse de prix contractuelle de maçon : CHF 200'000.

Le total des **coût imprévus non devisés** s'élève donc à **CHF 1'416'000.**

Le tableau ci-dessous résume la situation au 3 novembre 2021 (montants en CHF).

Crédit	Coût probable (y.c. coûts imprévus non devisés)	Crédit approuvé	Différence	Coût probable sans les coûts imprévus non devisés
Construction des collèges de Vigner + étude	36'189'923*	35'500'000**	689'923	34'773'923
Achat et mise en œuvre du mobilier fixe	862'227	1'050'000	-187'773	-
Équipement scénique et audiovisuel de l'auditoire	485'000	485'000	0	-
Total	37'537'150	37'035'000		

* Dans ce montant figurent aussi les surcoûts de l'auditoire de CHF 580'000.- (cf point 2) ainsi qu'une réserve de CHF 250'000.- pour divers et imprévus.

** Dans ce montant est compris une réserve de CHF 250'000.- pour divers et imprévus.

2. Coûts supplémentaires pour l'auditoire

Dans un second temps, la CFG a discuté des frais supplémentaires imputés à l'auditoire de Vigner, ceux-ci se montant à CHF 580'000, entièrement à charge de la Commune.

Au cours du chantier, le projet a évolué, notamment pour des raisons techniques. Par exemple, il a fallu remplacer le plafond et améliorer la qualité acoustique des parois. La majorité des membres de la CFG reconnaît qu'une partie des coûts étaient évoqués (mais non budgétés) dans la demande de crédit d'engagement pour l'équipement scénique et audio-visuel de l'auditoire de Vigner de juin 2020. Dans ce rapport, le Conseil communal n'a pas anticipé les coûts supplémentaires qui en découlerait, alors que la liste des travaux prévus a été indiquée. Cette omission du Conseil communal passa inaperçue, tant en commission qu'en plenum.

Si elle déplore le temps qu'a pris cette budgétisation, la CFG estime que cet auditoire répondra à une demande vu le manque de salles de ce type sur le littoral et offrira aux sociétés locales un espace moderne pour leur activité.

La CFG a invité le Conseil communal à compléter le rapport soumis initialement pour y intégrer d'une part les éléments expliquant les liens et les conséquences du rapport voté en juin 2020 et, d'autre part, les revenus que l'on peut attendre des locations de l'auditoire dans cette nouvelle configuration.

3. Montant du crédit complémentaire et supplémentaire

Quant au montant demandé pour ce crédit supplémentaire, la commission a été très surprise que le montant demandé dans la première mouture du rapport corresponde

exactement aux coûts imprévus et non devisés quand bien même le compte de construction présente actuellement un solde positif de CHF 726'077.- comme mentionné précédemment.

Partant du principe qu'il est important d'être le plus précis possible dans les demandes de crédit pour ne pas bloquer des fonds qui pourraient être disponibles pour d'autres investissements à venir et tenant compte de chiffres présentés ci-dessus, la CFG a proposé au Conseil communal de réduire la demande de crédit à 700'000 CHF, ce qu'il a accepté.

4. Remarques générales

La Commission regrette d'être mise une nouvelle fois devant le fait accompli, malgré la communication claire du Conseil d'Etat dans son courrier du 28 juin 2021 au Comité saint-blaisois référendaire, courrier dont le Conseil général a reçu une copie : « *Si un crédit d'engagement se révèle insuffisant et que l'exécutif n'est pas compétent pour l'augmenter lui-même, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le législatif, selon l'article 41 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).* »

Pour le futur, la CFG enjoint instamment le Conseil communal à demander d'éventuels crédits supplémentaires au Conseil général à temps, avant l'engagement des moyens financiers correspondants.

La CFG a seulement été informée des surcoûts des travaux de l'auditoire lors de la séance du 13 septembre dernier. Le point « Surcoûts de l'auditoire » ne figurait pas à l'ordre du jour de la séance de la CFG. Pour donner suite aux interrogations de la CFG, le Conseil communal avait démontré que stopper les travaux n'aurait fait qu'augmenter les coûts finaux et aurait retardé le projet. Sur la base des informations obtenues, la CFG avait exigé la présentation du présent rapport pour la séance du 25 novembre.

5. Conclusion

Par voie de circulation, la CFG a décidé par (7) voix pour et (2) abstentions, de recommander au Conseil général d'accepter l'arrêté relatif à la demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 700'000.-.

St-Blaise, le 22 novembre 2021

Le Président

La rapporteure de la commission

Benoît Hemmer

Nathalie Müller